

Décision n°2023-005-IA du 06 février 2023
Relative à la composition du comité social d'administration de l'Institut Agro, de la formation spécialisée du comité et des formations spécialisées des écoles de l'Institut Agro

La directrice générale de l'Institut Agro,
Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment ses articles 24 et 25 ;
Vu les résultats des élections professionnelles de décembre 2022 ;
Vu les désignations faites par les organisations syndicales siégeant au comité social d'administration de l'Institut Agro ;

DECIDE

Article 1

La composition du comité social d'administration de l'Institut Agro est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- La directrice générale de l'Institut Agro ou son représentant, présidente ;
- La responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentant du personnel

ELAN COMMUN	
1. LEPICIER DENIS	Titulaire
2. KANDLER JANA	Titulaire
3. LE DIAGON YANN	Titulaire
4. JOUBERT CHRISTOPHE	Titulaire
5. PEDULLA MARTINE	Titulaire
6. CHAFFOTTE DIDIER	Suppléant
7. AUMASSON GERALDINE	Suppléant
8. BOURGEOIS PATRICK	Suppléant
9. LAIDIN CATHERINE	Suppléant
10. DEGRANGE BEATRICE	Suppléant

CFDT	
1. DEPALLE ELIANE	Titulaire
2. ROUSTAING ERIC	Titulaire
3. LE BRIS GIL	Titulaire
4. ROLAND BERNARD	Titulaire
5. ROUX NATHALIE	Suppléant
6. GHORZI FATNA	Suppléant
7. VANDENKOORNHUYSE CHRISTINE	Suppléant
8. HUSSON CATHERINE	Suppléant

FO	
1. HEUZE CHRISTINE	Titulaire
2. LAMBERT-BEAULIEU LYSIANE	Suppléant

Article 2

La formation spécialisée du comité social d'administration de l'Institut Agro est présidée par la présidente du comité social d'administration de l'Institut Agro.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

ELAN COMMUN	
GERALDINE AUMASSON	Titulaire
BEATRICE DEGRANGE	Titulaire
MARTINE PEDULLA	Titulaire
CATHERINE LAIDIN	Titulaire
CHRISTOPHE JOUBERT	Titulaire
DIDIER OLLE	Suppléant
DIDIER CHAFFOTTE	Suppléant
MARIE-HELENE VERGOTTE	Suppléant
YANN LE DIAGON	Suppléant
NICOLAS LE BOURG	Suppléant

CFDT	
LE BRIS GIL	Titulaire
ROUSTAING ERIC	Titulaire
GHORZI FATNA	Titulaire
ROLAND BERNARD	Titulaire
ROUX NATHALIE	Suppléant
GAUDRY ALEXANDRE	Suppléant
BAUER MARIE-ODILE	Suppléant
IENGO THIERRY	Suppléant

FO	
Lysiane LAMBERT BEAULIEU	Titulaire
Isabel MARTIN-GRANDE	Suppléant

Article 3

La formation spécialisée de l'Institut Agro Dijon est présidée par le directeur de l'Institut Agro Dijon ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

CFDT	
BAUER MARIE-ODILE	Titulaire
COLIN MARIE	Titulaire
HUSSON CATHERINE	Titulaire
ROUELLE EMELINE	Titulaire
GAUDRY ALEXANDRE	Suppléant
GHORZI FATNA	Suppléant
COFFIN ARNAUD	Suppléant
DAGUSE YVES	Suppléant

ELAN COMMUN	
NADINE MOREAU	Titulaire
MARIE-HELENE VERGOTTE	Titulaire
CLAIRE MASSON	Titulaire
DIDIER CHAFFOTTE	Suppléant
SABRINA BONDOUX	Suppléant
DENIS LEPICIER	Suppléant

Article 4

La formation spécialisée de l'Institut Agro Montpellier est présidée par la directrice de l'Institut Agro Montpellier ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

CFDT	
Gil LE BRIS	Titulaire
Thierry IENGO	Suppléant

ELAN COMMUN	
Assimine AHAMADA	Titulaire
Franck DUPRE	Titulaire
Nicolas LE BOURG	Titulaire
Gilles FOLLEA	Titulaire
Martine PEDULLA	Titulaire

Didier OLLE	Titulaire
Patrice LALLEMAND	Suppléant
Annie BALDY	Suppléant
Nicolas DEVAUX	Suppléant
Patricia PUJO	Suppléant
Hamid AMRANI	Suppléant
Elisabeth MUTEL	Suppléant

Article 5

La formation spécialisée de l'Institut Agro Rennes-Angers est présidée par la directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

CFDT	
Christine VANDENKOORNHUYSE	Titulaire
Gwenola LE ROY	Titulaire
Bernard ROLAND	Suppléant
Eric ROUSTAING	Suppléant

FO	
François BOURDAIS	Titulaire
Marie-Françoise COCHET	Titulaire
Coralie GERMAIN	Titulaire
Stéphane BUJACIC	Suppléant
Morgane NEDELEC	Suppléant
Nathalie BOULIER-MONTHEAN	Suppléant

ELAN COMMUN	
Yann Le Diagon	Titulaire
Sylvain Couraud	Titulaire
Catherine Laidin	Suppléant
Youssef Fouad	Suppléant

Article 6

Le mandat des représentants du personnel, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 7

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Institut Agro.

La directrice générale de l'Institut Agro

Anne-Lucie Wack